

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019**

Absente :

Nathalie Crionnet donne procuration à Chantal Gondras,

1. APPROBATION DU PV DU 20 MAI ET 4 JUIN 2019

Les comptes rendus de ces Conseils sont approuvés à l'unanimité des présents.

2. CHOIX DES ENTREPRISES MARCHÉ CANTINE

Lot N° 2 charpente couverture étanchéité l'entreprise Gardette est retenue 41 964.35 € HT
Lot N° 4 carrelages faïence l'entreprise Archimbaud Construction est retenue 5 998.64 € HT

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

**3. CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR MODIFIER LE PERMIS D'AMENAGER LE
LOTISSEMENT**

Suite à la visite du Sous-Préfet de Roanne et sur ses conseils, Monsieur le Maire propose de modifier le permis d'aménager du lotissement. La SCP Pigeon-Toinon est retenue pour cette mission pour la somme de 6614 € HT. Après discussion, le Conseil donne son accord pour que les parties prenantes à cette modification se réunissent (CCFE, DDT, le Cabinet Pigeon-Toinon et la commune) et examinent si ce permis peut être modifié avant d'engager d'autres frais.

Bernard Bissuel s'interroge pour savoir si la loi a changé, notamment sur la superficie des parcelles, leur surface nous ayant été imposées par les services de l'état sans discussion possible, propos confirmés par Jean Claude Tissot. Réponse de F. Lafougère : Sur les conseils de Monsieur le Sous-Préfe, nous engageons un travail préalable.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

**4. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR ENLEVER LES CARTONS ET
LA TONTE DU GAZON A LA MAPA**

Ce point sera revu à la prochaine séance publique. Une convention devrait être proposée

5. PLAN MERCREDI PARTICIPATION FINANCIERE

La commune de Balbigny accueille les enfants félinois en collaboration avec la MJC de Bussières. Le Conseil donne son accord pour l'année 2018-2019 1.50 € par enfants accueillis soit 747 € pour 198 heures d'accueil.

Pour les années suivantes, il y aura un nouveau calcul.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6. REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES

Ce règlement intérieur en 7 articles pour l'année 2019- 2020 est validé par le Conseil. Il reprend le fonctionnement des temps périscolaires et les tarifs correspondants ainsi que le nouveau mode de réservation par le portail famille.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7. FIXATION DES TARIFS CANTINE GARDERIE PERISCOLAIRE ETUDE SURVEILLEE ET CHARTE POUR L'ETUDE SURVEILLEE

Le Conseil fixe le tarif cantine à 3.50 € pour les enfants, 4.50 € pour les adultes.
Les autres tarifs horaires restent inchangés à 1.30 € pour la garderie et 1.85 € pour l'étude surveillée.

Le Conseil approuve la charte d'utilisation du service périscolaire municipal.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

8. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 01/09/2019 suite à la promotion de Dominique Dutour dans ce poste (promotion interne).

F. Lafougère insiste sur le fait que cette promotion est une juste reconnaissance du travail de Mme Dutour.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

9. BUDGET COMMUNAL

Décision modificative n° 2 pour le budget communal les comptes 1641 en dépenses et recettes sont augmentés de 175 850 € suite à l'emprunt sur 2 ans.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Jean Guy Farge présente l'exécution budgétaire au 30 juin 2019 pour les budgets communaux.

10. PROCES VERBAL DE TRANSFERT LES PETITS FELINS

A la demande de Madame Lavoisier Trésorière à Feurs, le PV est réactualisé.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Le coût annuel de ce transfert représente 11 000 € pour la commune de St Marcel, ce qui est remarquable.

11. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT DU GANTET A LA COMMUNE

Ce point sera revu à la prochaine séance publique du conseil municipal.

12. APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE

Un nouveau contrat de location, plus complet, est présenté pour une mise en place du 01/01/2020.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

13. REMBOURSEMENT DE FACTURE A MADAME DUTOUR

Monsieur le Maire propose de rembourser Mme Dutour pour la somme de 30.98 € (facture qu'elle a réglée pour un achat sur Internet) pour le compte de la mairie.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

14. VŒU DE SOUTIEN POUR LA NON PRIVATISATION D'AEROPORT DE PARIS

Le Conseil soutient cette non-privatisation et s'engage à faciliter les parrainages.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

15. QUESTIONS DIVERSES

A la demande de Nathalie Crionnet, Chantal Gondras souhaite savoir quand vont commencer les travaux pour l'installation de la bibliothèque à l'ancien foyer : les travaux sont commencés. Des membres du Foyer la Roche assureront des permanences à la bibliothèque. Lors de la réunion du 15 juin un bénévole a démissionné.

Maryline Verne informe le Conseil que les demandes pour le service volontaire européen sont en instance de décision. La sélection risque d'être difficile vu le temps imparti pour le choix. Le Conseil Municipal des enfants a pour projet un jeu de piste ouvert dans le village, une collecte de jouets le 19 octobre ouverte pour 2 associations « Les amis des enfants du monde » et « Le père Noël du lundi ».

Isabelle Mollon rappelle la reconduction de la convention avec la MJC de Bussières pour les adolescents.

Ces derniers ont procédé au nettoyage de voiture des particuliers le 22 juin pour financer leurs projets.

Guy Berchoux informe le Conseil que la peinture des fenêtres du foyer est terminée. Il va demander l'intervention d'un couvreur pour changer des tuiles cassées sur le toit de l'ancien foyer.

Chantal Pontdevy-Magaud précise qu'aucun Félinois n'a été retenu pour être juré d'assise. Les 71 poteaux pour l'adressage ont été implantés le 25 juin jour de canicule, les panneaux indicateurs ont été posés le 3 juillet.

Les numéros pour les administrés seront mis dans les boîtes à lettres avec un courrier explicatif. Début juillet, elle a assisté à des commissions de sécurité pour la MAPA avec avis favorable pour l'église avis défavorable et pour le château avis favorable.

Hervé Grosbellet précise que les Brèves seront distribuées début septembre.

Une réunion pour élaborer le bilan des 2 mandats a eu lieu. Il faut que ce document soit distribué avant fin août.

Il n'a pas de nouvelle concernant l'aire de covoiturage.

Jean-François Mathelin précise qu'il n'a pas de nouvelle pour la réunion sur la THD.

Les devis pour le rehausse du barrage du Gantet s'élève à plus d'un million d'euros sans subvention du département. Actuellement, le niveau du barrage est à moins un mètre pour des raisons de sécurité. Le rendement du réseau est de 94 %.

Un cabinet d'étude a fourni un devis de 13 000 € pour travailler sur le phytosanitaire dans le périmètre autour du barrage.

S'il y a fusion avec plusieurs syndicats des eaux, le syndicat souhaite garder un vice-président et conserver un délégué par commune, et la pérennité du barrage pour les 5 communes adhérentes

Le 6 juillet il a assisté à l'assemblée générale de Goal Foot qui intégrera les séniors des clubs adhérents en 2021, une équipe jouerait à St Marcel.

Bernard Bissuel demandera à la réunion du 9 juillet du Syndicat des communes riveraines du barrage Villerest, le rétablissement de la participation à 18% (condition nécessaire pour la survie du syndicat) : accord du Conseil.

Le 20 juin, il a accompagné le tracteur du syndicat (SMRBV) qui entretient gratuitement 3 jours par an une partie des circuits permanents de la commune. Pour rappel, les communes ont l'obligation d'entretenir leurs chemins balisés (note de Forez Est adressée à toutes les communes adhérentes).
Le 17 juin, il a représenté la commune à une réunion au château sur le thème "mieux vivre ensemble dans les villages" ; il assistera à une autre rencontre le lundi 15 juillet.

Il demande la gratuité de la salle du temps libre pour que le CDRP organise son Interclubs annuel le vendredi 10 janvier 2020 sur le thème « chasseurs et randonneurs, mieux se connaître pour partager un espace commun : le chemin » 150 personnes prévues. Demande accordée.

Jean-Guy Farge assistera le 9 juillet à une réunion organisée par la Direction générale des finances publiques pour expliquer la restructuration des centres des impôts dans la Loire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la tonte du terrain de foot sera effectuée par une entreprise (devis 1620 € pour 5 tontes par an)

La sécurisation des entrées du bourg pose problème. Après consultation de l'architecte des bâtiments de France celui-ci souhaite un aménagement plus global alors que la commune ne possède pas les finances nécessaires pour le réaliser.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 9 septembre 2019 à 20 heures.

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

